

## Plaidoyer

# Les Parcs naturels régionaux, territoires d'alimentation responsable et durable



©PNR Perche

Les Parcs naturels régionaux dans leurs chartes et leur Fédération dans ses prises de position ont toujours accordé une place centrale à la relance des économies agricoles et alimentaires territoriales, créatrices de valeurs et d'emplois locaux, souvent non délocalisables. Cette orientation autrefois marginale se trouve aujourd'hui confirmée par les questionnements qui s'accumulent sur les performances et la durabilité du système agricole et alimentaire encore dominant. En effet, il n'est pas de semaines qui n'apportent de nouvelles preuves des limites de ce système à la fois largement mondialisé et fortement agro-industrialisé. Les angles d'attaques sont divers : ce sont parfois les consommateurs qui s'inquiètent pour leur santé à moyen ou long terme, parfois les citoyens ou associations qui dénoncent les dégradations environnementales, la perte de biodiversité et le changement climatique, parfois les collectivités territoriales qui assistent impuissantes à la concentration ou à la disparition des entreprises et des emplois agricoles et alimentaires, à la perte des identités et des cultures alimentaires et à la dégradation des paysages.

Ces questions ne sont pas nouvelles, mais elles étaient souvent jugées négligeables face aux performances économiques d'un système qui, en trois décennies, a remis sur pied une agriculture et une alimentation sorties meurtries de la seconde guerre mondiale. Mais,

au cours des trois dernières décennies, ce qui était considéré comme négligeable est maintenant au cœur du débat scientifique, du débat politique et du débat public et citoyen. Sans apporter de solutions nationales immédiates, les états généraux de l'alimentation ont révélé l'ampleur de ces préoccupations, dénoncé les excès de mondialisation et d'agro-industrialisation du système alimentaire contemporain, dit l'urgence d'une transition agricole et alimentaire (TAA) et légitimé les acteurs des chaînes de production et de consommation des aliments déjà engagés sur des chemins de transition. Nous avons lancé ces dernières années, au niveau de la Fédération des Parcs et dans les Parcs naturels régionaux volontaires un débat autour des performances

du système agricole et alimentaire, mais aussi des actions de repérage d'initiatives pionnières et des actions de relocalisation alimentaire.

Fort de l'observation et de l'accompagnement de ces initiatives locales de transition agricole et alimentaire, nous avons aujourd'hui la conviction que cette transition vers une alimentation responsable et durable repose sur trois grandes évolutions :

- 1 **Un processus progressif de reterritorialisation du système alimentaire**, permettant une revitalisation économique de nos territoires.
- 2 **Une mutation de caractère agro-écologique de la production agricole**, permettant une revalorisation des nos ressources naturelles, humaines et culturelles plutôt que l'importation d'intrants de synthèse et d'énergies fossiles, à l'origine de l'érosion des espèces animales et végétales et de fortes émission de gaz à effets de serre.
- 3 **Une émergence d'une démocratie alimentaire**, permettant une mobilisation des acteurs de la transition et un accès de tous à une alimentation de qualité.

Conformément à leur souhait et à leur vocation de devenir des territoires d'innovation, d'expérimentation et de transition, les Parcs, souhaitent s'engager dans cette transition agricole et alimentaire, pour eux-mêmes, mais aussi pour servir de référence à d'autres territoires. Nous souhaitons aussi avancer en synergie avec d'autres organisations de collectivités territoriales et d'autres projets sur le territoire du Parc ou sur des territoires de proximité. De ce point de vue, nous adhérons pleinement au Livre blanc publié par Régions de France « Pour une agriculture durable et une alimentation responsable ». La Fédération des Parcs propose également de participer à l'objectif annoncé par le gouvernement de voir se constituer 500 « Projets alimentaires territoriaux » dans les prochaines années. Il y a bien des manières d'avancer vers une alimentation responsable et durable, mais celle ouverte par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, qui a proposé aux acteurs de la TAA de s'organiser dans le cadre de « projets alimentaires territoriaux » (PAT), correspond bien à l'esprit des chartes de nos Parcs et de nos territoires socialisés, animés et vivants. Les PAT permettent en effet une mobilisation de nos ressources internes et la construction de partenariats au service de la transition et de l'élaboration de « système alimentaires territorialisés ». Le Parc peut



©PNR Marais Poitevin

être porteur d'un PAT sur son territoire, y participer ou même fédérer plusieurs PAT sur son territoire. Ce qui importe, c'est qu'il soit engagé dans le processus de TAA.

La Fédération des Parcs et les Parcs sur chacun de leur territoire ont donc décidé de lancer le programme « Les Parcs naturels régionaux, territoires d'alimentation responsable et durable » fondé sur les trois grandes évolutions citées précédemment : processus progressif de reterritorialisation de l'alimentation, mutation de caractère agroécologique de l'agriculture et émergence d'une démocratie alimentaire. Il est proposé aux Parcs volontaires de procéder en quatre étapes qui viendront conforter les démarches déjà entreprises :

- 1 Une phase d'observation** permettant d'identifier et d'analyser les initiatives d'alimentation durable et responsable des acteurs qui sont déjà engagés dans des chemins de transition.
- 2 Une phase de gouvernance** permettant d'engager un débat local et d'aboutir, d'une part, à la mise en place ou au renforcement d'une « gouvernance alimentaire démocratique », d'autre part, à organiser sous la forme d'un « pré-PAT » les acteurs et leurs initiatives, actifs sur le territoire et déjà engagés sur un chemin de transition.
- 3 Une phase d'accompagnement** permettant, d'une part, d'appuyer le changement d'échelle et/ou l'essaimage de ces initiatives, mais aussi d'aider de nouveaux acteurs à entrer dans la dynamique de transition, d'autre part, d'accompagner les autorités publiques à renforcer et à multiplier les mesures de politiques publiques dédiées à cette transition, et ainsi de donner forme et force à un PAT qui transforme progressivement le Parc en un territoire d'alimentation responsable et durable.
- 4 Une phase de capitalisation et de valorisation** des expériences de transition, qui permettent de consolider une nouvelle et forte « Pédagogie de la TAA », et de renforcer des liens de partenariat entre les Parcs et des territoires de notre pays, voire de pays partenaires, qui souhaiteraient s'engager eux aussi dans un grand mouvement de transition.

L'enchaînement et l'ordre des trois premières étapes peuvent varier selon la situation de chaque Parc. La Fédération des Parcs, accompagnera les Parcs dans leurs actions, facilitera les échanges entre eux et portera au niveau national et international un plaidoyer en faveur de la transition alimentaire et de l'émergence à grande échelle d'une alimentation responsable et durable, pilier d'un mouvement en faveur d'une grande transition écologique et solidaire<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>Une feuille de route permettra de mettre en œuvre ces objectifs.



